

► Pour recevoir directement et mensuellement « L'ESSENTIEL CSE », il suffit d'envoyer un simple mail à EssentielSopra-subscribe@yahoogroupes.fr (depuis une adresse électronique perso) ou d'en faire la demande aux Délégués Syndicaux ou aux élus CFDT (les listes des DS et des élus CSE sont disponibles sur F2F).

Compte-rendu des points importants du Comité Social et Économique – Réunion ordinaire

Le contexte actuel ne permettant pas le fonctionnement habituel des instances, la direction a mis en place des réunions exceptionnelles :

- Chaque semaine une réunion organisée par la direction générale avec tous les partenaires sociaux des entreprises de l'UES,
- Chaque semaine en local, un point avec les représentants de proximité,
- Toutes les deux semaines un CSE pour chaque société.

Ce document rapporte les éléments essentiels qui ont été échangés lors du premier CSE qui a eu lieu en conférence téléphonique le 26 mars matin avec près de 70 participants dont Vincent Paris et Cyril Malargé.

Comme vous pouvez l'imaginer cette première réunion, après le début de la crise, était un peu particulière et cet Essentiel reflète l'ambiance de la réunion qui était solennelle avec l'écoute de la direction générale qui a donné beaucoup d'informations désormais relayées.

Point 1.1 : Etat sanitaire dans l'entreprise

Vincent Paris commence par présenter l'organisation mise en place dans la gouvernance de l'entreprise : un comité de crise est opérationnel dans chaque pays du groupe et effectue un point de situation sanitaire tous les matins à 8h. Chaque vendredi un point économique est organisé pour suivre l'évolution du CA. Chaque fin de semaine une communication officielle de la DG est envoyée aux salariés.

Il nous explique que l'entreprise n'est pas en danger économiquement que le rachat de Sodifrance suit son cours pour le moment.

Vient ensuite le temps des annonces, relayées depuis par les communications « du dimanche » :

- Garantie des salaires Net pour les salariés qui seront mis en chômage partiel,
- Report des soldes de congés (aucune date butoir n'a encore été annoncée),
- Des tickets restaurant pour tout le monde (envoi différé),
- Indemnité de télétravail 10€ par mois pour tout le monde,
- Proposition au Conseil d'Administration de ne pas verser les dividendes 2020 au titre de l'exercice 2019,
- Maintien de l'intéressement (versement fin Mai),
- Maintien des cycles des augmentations de janvier et mars (+2,96% en moyenne annoncé).

Au 25 mars : 50 cas de salariés atteints du COVID-19 étaient confirmés dans le groupe en France. Évidemment le nombre de cas est limité à ceux déclarés par les salariés à leur management. 3 salariés sont hospitalisés. Pas de décès.

A la demande de vos élus, la direction accepte de nous transmettre les rapports journaliers sur l'évolution de ces chiffres.

Mise à jour au 31 mars : 105 salariés ont contracté la maladie en France à la connaissance du management dont 6 cas sont graves avec hospitalisation. 1 cas grave en cours de guérison et pas de décès.

La direction détaille ensuite les mesures qu'elle a prises dès le début de la crise : achat de gel et acheminement sur les sites et achat de masques chirurgicaux et FFP2. Les masques FFP2 n'ont pas été livrés suite aux mesures

Compte-rendu des points importants du Comité Social et Économique

gouvernementales et les 13 000 masques chirurgicaux ont été livrés et distribués sur les différents sites. Avec la mise en place du télétravail obligatoire, le besoin en masques s'est fortement réduit et chaque gestionnaire de site réserve la quantité nécessaire sur les sites. Le surplus est distribué à des organismes médicaux (près de 55% des masques).

D'après la direction générale seuls quelques salariés « productifs » restent présents sur des sites clients (93) et sur des sites SSG (25). Les élus n'ont pas la vision de ces chiffres avec les salariés « structure » comme les gestionnaires de site ou la DSI qui est fortement sollicitée. Les salariés qui ne sont pas encore en télétravail le sont uniquement s'ils sont volontaires. Cyril Malargé explique que tout est fait pour que ces salariés télétravaillent et que sur des contrats où le client ne veut rien mettre en place pour permettre le télétravail, la direction préfère que les salariés restent en intercontrat confinés chez eux qu'en danger chez le client.

Des échanges ont lieu autour de la désinfection des sites et la direction explique qu'elle est systématique à partir du moment où des cas sont connus.

Point 1.2 : Organisation du travail

Vincent Paris et Cyril Malargé expliquent que conformément aux mesures gouvernementales, le télétravail est maintenant la règle dans les entreprises du groupe. Dans les effectifs de l'entreprise dit « productifs », au 25 mars, seuls 93 salariés sont encore chez des clients et 25 salariés sont sur des sites SSG. La direction générale réexplique sa position quant au fait de protéger les salariés « santé first ».

La DG explique que le recours au chômage partiel sera mis en place quand les décrets seront publiés mais que les salaires seront garantis pour les salariés et que cela sera transparent pour eux. *(Note : au moment de la rédaction de cet Essentiel, la position n'a pas changé. Il reste des éléments flous autour des cotisations de la part du gouvernement pour les salariés placés en chômage partiel).*

La DRH explique ensuite que les personnes en télétravail ne peuvent pas bénéficier d'arrêt de travail pour « garde d'enfant ». L'état est particulièrement vigilant sur le sujet et il n'est pas possible de coupler les deux.

Cyril Malargé annonce qu'au début du confinement et de la mise en place du télétravail le nombre d'intercontrats est monté à plus de 2 000. Après une semaine de recherche de solutions, il ne reste plus que 1 000 intercontrats dans l'entreprise soit moins de 10% de l'effectif. Par contre, il s'attend à une nouvelle vague d'intercontrats, surtout si le confinement se prolonge car des clients vont arrêter leurs activités et peut être même interrompre complètement certains contrats *(Note : avéré au moment de la rédaction de cet Essentiel).*

Vincent Paris explique que l'on va probablement vivre beaucoup d'arrêts de projets et que lorsque la reprise aura lieu, elle sera sans doute très lente au second semestre. Il ne faut pas s'attendre à un redémarrage rapide en sortie de confinement.

À la question de « ramener » le travail fait dans les centres Xshore, la direction générale explique que ce n'est pas une solution pour du long terme car à la reprise on aura besoin de nos capacités de production et que les centres Xshore sont indispensables. Tout comme les sous-traitants. Il va bien évidemment y avoir une réduction de la quantité de sous-traitance mais les contrats ne seront pas tous arrêtés d'un coup.

La direction générale explique que la mise en place du télétravail pour tous est complexe et elle se félicite d'y arriver aussi rapidement, chose que beaucoup d'ESN n'ont pas réussi à faire.

Compte-rendu des points importants du Comité Social et Économique

Point 1.3 : Impact économique

Vincent Paris explique qu'il faut oublier nos repères en termes de budget et de marge. Le groupe entre dans un nouveau mode de fonctionnement et l'indicateur qui va être suivi en premier lieu c'est le chiffre d'affaires. Il est couplé au fait de maintenir l'emploi qui est une priorité. Les V2 n'ont plus lieu d'être et sont arrêtées.

La direction générale explique que même s'il est nécessaire de connaître ce qui est produit sur les projets, **il ne peut pas être reproché à un salarié une baisse de productivité** tant les conditions de travail sont complexes (logement exigü, connexion lente, garde d'enfant en parallèle, etc ...). Ce message est passé à tous les managers.

Chaque vendredi un point économique est réalisé avec toutes les BU. A la fin de la première semaine, un impact économique est à noter mais ce n'est pas une rupture totale. L'impact se fera ressentir dans la durée. (Note : à ce moment-là le gouvernement n'avait pas encore annoncé la prolongation de 15j jusqu'à mi-avril).



Pour recevoir directement et mensuellement « L'ESSENTIEL CSE », il suffit d'envoyer un simple mail à EssentielSopra-subscribe@yahoogroupes.fr (depuis une adresse électronique perso) ou d'en faire la demande aux Délégués Syndicaux ou aux élus CFDT (les listes des DS et des élus CSE sont disponibles sur l'intranet F2F).

Titulaires

| | |
|---------------------|---------------------|
| Nathalie LACASSAGNE | SSG / Albi Toulouse |
| Pierre GIRAUDEAU | SSG / Bordeaux |
| Caroline RICHARD | SSG / Rennes |
| Alain MOIREZ | SSG / Toulouse |
| Donatella CORAGGIO | SSG / Manhattan |
| Mickaël RIOU | SSG / Montreuil |

Délégués syndicaux CFDT dans le groupe

| | |
|-------|-----------------------------------------------------------------------------------------------|
| AXWAY | pallombert@axway.com / 01 47 17 21 62 |
| SBS | cfdtsoprabanking@gmail.com |
| I2S | contact@cfdtsteria.com / 06 61 78 93 16 |
| HR | Nathalie.sicard@soprahr.com / 04 91 28 59 18 |

Suppléants

| | |
|-------------------------|----------------------------|
| Jérémie CREN | SSG / Meudon |
| Carole PLANES | SSG / Toulouse |
| William BEAUMOND | SSG / Aix Marseille Toulon |
| Muriel NAUDY | SSG / Montpellier |
| François-Marie BRENGUES | SSG / Rodez |
| Nathalie ARGIS | SSG / Manhattan |

Consultez notre blog :

<http://cfdtsoprasteria.blogspot.fr/>

Réseaux sociaux :

LINKEDIN : <https://www.linkedin.com/in/cfdt-groupe-sopra-steria-21ab5b182/>

TWITTER : <https://twitter.com/CFDTSopraSteria>

Représentant Syndical au CSE

| | |
|--------------|----------------|
| Thierry FORT | SSG / Bordeaux |
|--------------|----------------|